

Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 septembre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille vingt – six, le 7 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GAUVIN Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal

3 septembre 2026

Présents :

1. M. GAUVIN Michel
2. M GIRAULT Robert
3. M. LEHOURS Grégory
4. Mme FAUCHEUX Anne
5. M. MENARD Pierrick
6. Mme ROUILLARD Françoise
7. M. BODIER Bernard,
8. Mme GOUJON Julie
9. M. RETIF Chrystel
10. M.SIMONEAU Frédéric
11. M. Pierre MOREL
12. Mme Bérénice CHEVAL
13. Mme PRIME Julia
14. M. PARPAILLON David
15. M. TACHET Richard
16. Mme BINET Delphine

Excusé.e.s : Mme Sophie BERGNEL, Mme RETIF Elodie, Mme Laura DEPASSE

Pouvoirs :

Mme BERGNEL Sophie donne pouvoir à M. GAUVIN Michel
Mme RETIF Elodie donne pouvoir à M. LEHOURS Grégory

Secrétaire de séance : Anne Faucheux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2026
2. Décisions du maire
3. Rapport d'activités 2025 de la communauté de communes Châteaubriant-Derval
4. Rapport d'activités 2025 sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2025 d'Atlantic'Eau
5. Choix du prestataire pour rechargement de la voirie
6. Choix du prestataire pour aménagement du carrefour du cimetière

7. Choix du prestataire pour aménagement du trottoir au niveau du 14 rue de la Gaudinais
8. Admission en non -valeur des créances irrécouvrables
9. Création d'une commission extra-municipale concernant l'aménagement du Parc du Fau
10. Création d'un tarif restaurant scolaire municipal pour les agents, les élus et les enseignants.
11. Questions diverses :
 - Personnel communal : P MENARD
 - Point sur le recrutement d'une personne pour l'accueil de la mairie
 - Point sur la rentrée scolaire : réunion pré-rentree avec les agents, réunions avec les deux directrices des écoles, effectifs des écoles
 - Associations : G LEHOURS
 - Point sur le RDV avec Arche à chats le 3-09-2026 ;
 - Main tendue sur le chemin (autorisation de stationnement de la caravane),
 - Communication (J. PRIME) : bulletin municipal, panneau affichage libre, retour sur les outils de communication
12. Informations diverses
 - Point sur les contentieux en cours : jugement au TA le 15 septembre 2026
 - Permanences d'informations d'information au public de la société IEL : projet photovoltaïque sur une terrain privé à la mairie les 15 et 17 septembre 2026
 - Bâtiments : point sur le RDV avec TE 44 le 2-09-2026
 - Demande de panneau arrêt minute pour la pharmacie
 - Demande de RDV de la société Galiléo pour projet éolien.
 - Dates des commissions à venir (9 septembre 2026 : communication, 22 septembre : bâtiments et associations, 24 septembre : affaires scolaires, 28 septembre : finances et personnel)

Appel des conseillers municipaux

Le Maire, Président de la séance, procède à l'appel nominal des membres du conseil.
Il constate que la condition de quorum est remplie (l'article L 2121-17 du CGCT)

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mme Anne Fauchaux est désignée secrétaire de séance.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2026

Le maire informe les conseillers municipaux qu'à partir de ce jour afin d'éviter les quiproquos dans la rédaction des PV, les séances du conseil municipal seront enregistrées pour faciliter la rédaction du procès-verbal du conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1er juillet 2026

La séance débute par l'examen du procès-verbal du conseil municipal du 1er juillet 2026.
Le Maire informe que le procès-verbal a été adressé à tous les élus et il demande s'il y a des observations.

Mme Prime conteste certains passages supprimés ou reformulés. Certains débats ont disparu et d'autres ont été conservés. Elle estime que le procès-verbal doit restituer fidèlement les échanges intervenus en séance, notamment lorsqu'ils portent sur des sujets ayant donné lieu à des questions ou à des explications. Elle demande la réintégration des débats. Mme Prime insiste particulièrement sur la nécessité de conserver les débats relatifs à certains contentieux. Elle considère qu'un procès-verbal est un document officiel et qu'il ne doit pas « réécrire » les échanges a posteriori. Il doit être sincère concernant les échanges.

Le Maire souligne que tous les débats n'ont pas été repris non plus intégralement par Mme Prime et il souhaite que certains propos soient également rajoutés au procès-verbal notamment concernant l'Arche à chats.

Mme Prime rappelle que c'est le conseil municipal qui approuve le procès-verbal.

Mme Prime demande pourquoi certains échanges relatifs aux contentieux ont été supprimés. Le Maire explique que certains échanges relatifs aux 4 contentieux en cours concernent la famille d'une élue. Mme Prime estime que les habitants doivent être informés sur les contentieux et sur les questions concernant ces contentieux. Le Maire défend une rédaction synthétique du procès-verbal et estime que tout n'a pas forcément à figurer au PV.

Mme Prime rappelle que c'est le conseil municipal qui approuve le procès-verbal et qu'il doit être sincère par rapport aux questions posés.

M le Maire souligne que l'on n'est pas obligé de tout inscrire dans le PV. Le compte rendu s'il est approuvé est approuvé sinon il sera revu. Mme Prime souligne que le PV est incomplet. Le maire lui répond que oui.

Plusieurs échanges entre le maire et Mme Prime portent sur la différence entre restituer fidèlement les décisions et débats et reproduire l'intégralité des discussions. Mme Prime rappelle également que les membres du conseil doivent pouvoir retrouver dans le procès-verbal les informations qui ont permis d'éclairer une décision. Mme Prime estime que le PV est incomplet et donc non sincère. Mme Prime souligne que le PV sert à l'information des habitants et que donc il doit être le plus complet possible. Elle souhaite que tous les débats soient réintégrés et notamment ceux concernant les contentieux. Il faut distinguer les débats relatifs aux délibérations et ceux relatifs aux questions diverses.

M le Maire rappelle que c'est aux élus du conseil municipal d'approuver le PV tel qu'il est présenté. M. le Maire pense que concernant les recours il vaut mieux éviter d'en parler trop tant que les contentieux ne sont pas jugés afin d'éviter de porter préjudice aux personnes concernées.

Mme Binet souhaiterait avoir plus d'information pour pouvoir prendre des décisions au conseil municipal. Elle trouve qu'elle manque de fonds de dossiers pour pouvoir travailler tous dans le même sens. Elle rappelle que l'objectif était de mieux communiquer au niveau de la population. Elle a le sentiment qu'il y a un frein.

M. le Maire pense que concernant les recours il vaut mieux éviter d'en parler trop tant que les contentieux ne sont pas jugés afin d'éviter de porter préjudice aux personnes concernées.

Mme Binet considère que les élus ont du mal à avoir les informations. Elle évoque le budget municipal dont le conseil n'a toujours pas parlé.

Le Maire rappelle que Mr Patissier conseiller aux décideurs locaux est venu parler de la situation financière de la commune et que le budget a été transmis à tous les élus.

Mme Binet voudrait avoir une vision globale des projets de la commune. Le maire explique que le conseil reprend les projets en cours et que ce sont les commissions qui doivent discuter de ces projets pour les soumettre au conseil. Mme Binet souhaite une information plus globale pour tout le monde. Elle aimerait que soit partagée une vision globale ensemble. Le maire explique qu'il faut se réimprégner les projets engagés.

- **Suite aux discussions entre les élus, le procès-verbal sera représenté lors du prochain conseil municipal. Le Maire propose de reporter la validation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2026 à la prochaine séance du conseil municipal**
-

2. Transmission des comptes rendus des commissions et circulation de l'information

M. Parpaillon intervient concernant les commissions. Il avait été demandé que les comptes-rendus des commissions soient envoyés à l'ensemble du conseil municipal. Le maire rappelle que les CR des commissions restent au sein de la commission. M. Parpaillon précise que cela permettrait que chaque élu dispose d'une vision globale des dossiers. Il souhaite avoir une vue d'ensemble sur tous les sujets abordés en commission. En urbanisme on ne parle que du Parc du Fau par exemple et il manque encore des informations. Le Maire précise que sur le Parc du Fau la commune n'a pas toutes les informations. M. Parpaillon évoque que des travaux ont déjà été réalisés. Le Maire précise que les travaux effectués sont les travaux décidés par l'ancienne équipe et qu'un groupe de travail va être créé pour l'aménagement du parc du Fau.

M. Tachet a le sentiment d'être plus spectateur qu'acteur. Il souhaite que tout le monde connaisse les grands projets afin que chacun y réfléchisse et apporte sa contribution. Il y a un problème de partage de l'information.

M. Parpaillon revient sur les échanges entre le maire et Mme Prime sur le compte-rendu exhaustif du conseil municipal. Il considère que les gens intéressés le lisent et que les autres ne le liront pas. Où est la limite de ce qui doit y être mis ? Soit on met tout, sinon qui décide de ce qui doit être mis. Il souligne la nécessité d'améliorer la circulation de l'information entre les différentes commissions.

Mme Prime souligne que le secrétaire de séance signe avec le maire le PV du conseil municipal. Ensuite chaque conseiller municipal valide ou pas le PV.

Mme Prime souligne que les commissions étant ouvertes aux membres du conseil municipal, il serait cohérent que les comptes-rendus puissent également être communiqués à l'ensemble des conseillers. Elle précise que cela serait logique vu que les commissions sont ouvertes à tous les élus titulaires et non titulaires des commissions.

Le maire souhaite que les comptes-rendus soient condensés et ne fassent pas 15 pages afin de ne pas nécessairement transformer les comptes rendus de commissions en retranscriptions intégrales. Le maire rappelle que les commissions sont avant tout des espaces de travail et que leurs échanges doivent pouvoir rester synthétiques.

Mme Binet dit qu'il avait été dit que les CR seraient diffusés à l'ensemble des conseillers, elle reproche au maire de décider tout seul. Mme Binet constate que l'information ne circule pas entre les élus.

M. Tachet regrette que le bulletin municipal rédigé par Mme Prime n'ait pas été envoyé tel quel. Il va falloir attendre le bulletin municipal de fin d'année. C'est dommage car ce bulletin donnait déjà des informations aux habitants. Il n'a pas compris le mot bulletin « politique ».

Le maire trouve qu'il y avait un manque d'informations communales.

M. Parpaillon considère que ce bulletin était le premier bulletin intermédiaire et que c'était l'amorce d'une communication vers les aubinois avec l'adresse mail, la page facebook. Il est normal qu'il ne soit pas aussi bien qu'un bulletin rodé depuis des années.

Le maire regrette que ce bulletin ne prévoyait pas assez de place pour les informations relatives aux associations comme la guigulette et aux informations relatives à la rentrée scolaire. Le maire trouve que l'on est allée trop vite.

M. Parpaillon se rappelle que lors de la commission il avait été dit que le bulletin n'était pas parfait mais qu'il existait. C'est dommage. Les élus étaient prêts à faire du boitage.

Le maire trouve que l'on a voulu aller trop vite. Il manquait des informations primordiales pour la rentrée scolaire. Le maire a aussi eu le lendemain des retours des agents de la commune sur des informations manquantes et il trouve cela dommage d'envoyer un document imparfait

M. Tachet trouvait intéressant les informations techniques relatives au nouveau conseil municipal qui figuraient dans ce bulletin.

M. Simoneau trouve cela dommage de prendre une décision en commission le soir et que le lendemain après des échanges avec d'autres personnes de changer les choses vues en réunion la veille. Ce sont les secrétaires qui ont souhaité changer des informations. Si les secrétaires rechantent des choses on ne va pas jamais y arriver. Dans ce cas on leur dit de venir en réunion avec nous.

Le maire espère que pour les prochains bulletins il y a plus de travail de fait en amont. M. Simoneau répond qu'il y a beaucoup de travail de fait par Julia et que c'est dommage.

Mme Prime souligne que M le Maire l'a informée qu'il ne souhaite pas qu'il y ait un autre bulletin intermédiaire d'ici la fin de l'année. Cela a aussi été annoncé.

Mme Prime souligne que certaines informations ne lui ont pas été communiquées afin de les mettre dans le bulletin.

Mme Prime avait demandé l'envoi du bulletin municipal à tous les conseillers pour le conseil municipal de ce jour. La DGS a oublié de le diffuser.

Mme Prime souligne également que l'information concernant la photo des élus prise ce jour a été envoyée tardivement. La Dgs reconnaît avoir envoyé l'information tardivement.

3. Information des conseillers sur les projets communaux

Les échanges portent ensuite sur la nécessité de disposer d'une vision plus globale des projets de la commune. Mme Prime demande notamment que certains grands dossiers, dont le projet « Cœur de Bourg », puissent être présentés plus largement au conseil. Monsieur Bodier et Mme Binet expliquent qu'ils ont parfois le sentiment de découvrir les dossiers tardivement et qu'ils manquent d'une vision d'ensemble. Mme Binet insiste sur la nécessité de savoir quels sont les grands projets de la mandature, leur calendrier et leurs priorités, afin que les élus puissent participer aux décisions avec une vision globale. M le Maire reconnaît la nécessité de faire circuler davantage d'informations et indique que les commissions doivent justement permettre de travailler collectivement sur ces projets. Mme Prime rappelle l'intérêt de communiquer les travaux des différentes commissions à l'ensemble du conseil.

4. Contentieux et information historique des nouveaux conseillers

La question des contentieux municipaux est également abordée sous l'angle de l'information des nouveaux élus.

M. Rétif indique que les nouveaux conseillers ne disposent pas toujours de l'historique des dossiers antérieurs. Il demande que les éléments factuels permettant de comprendre les affaires en cours leur soient présentés. Il précise que l'objectif n'est pas nécessairement de prendre position sur les contentieux, mais de permettre aux nouveaux élus de comprendre l'origine des dossiers, les étapes précédentes et leur situation actuelle. Cela permet aussi de répondre aux habitants quand ils posent des questions.

M. Bodier manque d'information il souhaiterait avoir les comptes-rendus des commissions car il arrive au conseil municipal sans avoir d'informations suffisantes. Il souhaiterait une synthèse de travaux de la commission.

M le Maire reconnaît qu'il faut changer les habitudes et que les échanges de ce jour vont faire avancer les choses. Avant il n'y avait pas de compte-rendu des commissions, des bureaux...

M. Tachet précise que cela s'appelle du management d'équipe pour motiver les élus.

M. le Maire répond que l'équipe doit travailler ensemble. Il faut un chef de file. Il est à l'écoute de l'équipe et prend note des remarques et va travailler autour de tout cela.

M Bodier souhaiterait un échange hors conseil sur les contentieux en cours avec l'historique. Le besoin identifié est celui d'une information factuelle et historique, permettant aux nouveaux élus de comprendre les dossiers sans nécessairement reprendre l'ensemble des débats antérieurs.

Les échanges portent ensuite sur la nécessité de disposer d'une vision plus globale des projets de la commune.

Mme Prime demande notamment que certains grands dossiers, dont le projet « Cœur de Bourg », puissent être présentés plus largement au conseil.

M le Maire précise qu'il faut se réimprégner des dossiers en cours.

M. Bodier se sent démuni pour répondre aux habitants n'ayant pas assez d'informations sur les projets en cours.

Mme Binet aimerait une présentation générale sur le projet Cœur de Bourg. Où en est-on des recours ? Il faut prendre un temps d'échanges pour tout remettre à plat : les contentieux, les gros projets, le budget.

Certains élus expliquent qu'ils ont parfois le sentiment de découvrir les dossiers tardivement et qu'ils manquent d'une vision d'ensemble.

M Parpaillon insiste sur la nécessité de savoir quels sont les grands projets de la mandature, leur calendrier et leurs priorités, afin que les élus puissent participer aux décisions avec une vision globale.

M le Maire reconnaît la nécessité de faire circuler davantage d'informations et indique que les commissions doivent justement permettre de travailler collectivement sur ces projets.

Mme Prime insiste également sur l'importance de conserver dans les documents municipaux les informations permettant de comprendre les décisions prises. M le Maire apporte des précisions sur certains dossiers et rappelle les limites liées aux affaires contentieuses en cours.

Suite aux discussions entre les élus sur l'approbation du PV du conseil du 1^{er} juillet 2026, le Maire propose de reporter la validation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2026 à la prochaine séance du conseil municipal et confirme que les comptes rendus des commissions sont désormais envoyé à tous les membres du conseil.

POINT 2 : DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation que le Conseil municipal a attribué le 31 mars 2026 à Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est informé des décisions suivantes :

SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX - Conseil Municipal du 7 SEPTEMBRE 2026

Droit de Prémption Urbain
NEANT

Date	Désignation	Références cadastrales	Décision
20/07/2026 N° 2026-9	Terrain non bâti	YS 13	Pas de préemption

Suite à la question de M. Simoneau, le maire répond que la commune va acquérir cette parcelle YS 13, le 30 septembre 2026.

Le Maire présente les éléments relatifs à l'acquisition d'une parcelle et explique les enjeux liés aux parcelles voisines, aux chemins et aux accès. Des précisions sont demandées concernant la division parcellaire, les propriétaires concernés et la répartition des frais.

Le maire et M. Ménard apportent des précisions ou demandent des explications complémentaires.

Mme Binet demande notamment qui prend en charge certains frais liés à la division. Le maire répond que ce sera moitié la commune moitié le vendeur.

Passation de marchés selon la procédure adaptée – Délégation donnée au Maire par délibération du 31 mars 2026

Le maire évoque notamment les achats de matériel et d'outillage nécessaires au fonctionnement des services municipaux. Les montants et la nécessité de certains équipements sont précisés au cours des échanges. Les décisions sont principalement examinées sous l'angle des besoins des services, des montants engagés et des procédures suivies.

N° décision	Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant TTC
N° 2026-2	24/04/2026	MOTEUR+MIXEUT+PRESSE PUREE	Restaurant scolaire	Henri Julien	1 231,20 €
N° 2026-3	03/06/2026	LASER+MIRE+TREPIED	Service technique rue des sports	AXXEL distribution	1 040,00 €
N° 2026-4	15/06/2026	MINIPELLE OCCASION + REMORQUE NEUVE TABLE DE MARQUE	Service technique rue des sports	BLANCHARD BTP	30 000,00 €
N° 2026-5	29/06/2026	PERFOREUSE + BATTERIE+ COMPRESSEUR +BOULONNEUSE + MEULEUSE	Service technique rue des sports	CASTEL AGRI	2 925,71 € €
N° 2026-6	06/07/2026	REMPLACEMENT DE VITRAGES DIVERS BATIMENTS	Divers bâtiments	EMCG	3 421,36 €
N° 2026-7	10/07/2026	ORDINATEUR PORTABLE	Mairie principale service administratif	PIXEL	1 027,99 €
N° 2026-8	18/08/2026	Virement de crédits- Fongibilité des crédits- BP 2026	Achat minipelle et remorque	Chapitre 21	30 000,00 €

DELIBERATION 2026- 64 – RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DEVAL

Présentation – Michel GAUVIN

Exposé

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adressent chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Le film présentant le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Chateaubriant-Derval est présenté au conseil municipal sous forme de vidéo

Le Maire précise que le rapport est présenté au conseil afin que celui-ci puisse en prendre connaissance et en prendre acte. Le rapport permet de présenter les principales activités de l'intercommunalité en 2025 et les différents services dont bénéficient les habitants du territoire. L'ensemble du rapport d'activité 2025 de la CCD est disponible sur le site de la CCCD.

Délibération

Vu les dispositions de l'article L. 5211-39 du CGCT,

Après avoir pris connaissance de ce bilan d'activités 2025 présenté sous forme d'une vidéo, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes de Chateaubriant Derval.

DELIBERATION 2026-65 – RAPPORT D'ACTIVITES 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE D'ATLANTIC'EAU

Présentation – M. GAUVIN

Exposé

Communication est faite au Conseil Municipal du Rapport d'activités 2025 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable établi par le syndicat Atlantic'eau, et du rapport d'activités 2025 d'Atlantic Eau sous la forme d'une présentation synthétique, l'ensemble du rapport étant disponible sur le site d'Atlantic'Eau.

Destiné à l'information des usagers et à la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, ce document comprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service.

Le maire présente le rapport et évoque notamment les indicateurs relatifs au réseau, aux volumes d'eau, aux achats et aux ventes. Le maire précise que la qualité de l'eau est satisfaisante, qu'il y a très peu de fuites d'eau par rapport au linéaire et qu'il y a très peu d'impayés sur l'ensemble du département.

M. Tachet demande s'il y a des compteurs intelligents de poser. Le Maire ne sait pas. M. Ménard indique que ses parents ont un compteur intelligent le service d'eau vient vérifier mais la maison étant inoccupée il ignore ce que cela donne.

Mme Prime évoque notamment les niveaux de traitement et les dispositifs permettant de garantir la qualité de l'eau. Mme Prime informe le conseil sur la provenance de l'alimentation en eau de la commune. Mme Prime précise que le syndicat travaille sur le futur au vu de l'augmentation du nombre d'habitants et le partage de l'eau Le coût de l'eau est le même sur tout le territoire. Le sujet de la pollution de l'eau est d'actualité avec des polluants que l'on ne sait pas toujours traiter.

M. LEHOURS précise que le sud de la commune est alimenté depuis Saffré.

Le Maire précise que lors de la canicule il y a eu de la diffusion d'informations via le site et le compte FACEBOOK de la commune auprès des habitants, notamment lors des périodes de restrictions liées aux épisodes de chaleur

M. LEHOURS précise que durant l'état les interdictions ont surtout concerné le réseau et que l'arrosage via la nappe phréatique a été possible sauf durant une semaine. La commune a pu continuer à arroser le terrain de foot.

Délibération

Après avoir pris connaissance de ce bilan d'activités 2025 annexé à la présente délibération,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2025 d'Atlantic Eau.

Annexe : rapport d'activités 2025 Atlantic'Eau

DELIBERATION 2026-66 –Choix du prestataire pour travaux de rechargement de chaussée

Présentation – Robert GIRAULT

Exposé

Les routes communales des villages de la Courbetière, de la Coquerie, de Nicord et de la Gautronnais sont dégradées et nécessitent un rechargement bicouche.

La présente procédure est soumise aux dispositions des articles L.2113-1, R.2123-1 et R 2123-4 du code de la commande publique (procédure adaptée).

Le conseil examine ensuite le choix d'un prestataire pour les travaux de rechargement de chaussée.

Mr Girault présente la consultation menée auprès de plusieurs entreprises.

La commune a lancé une consultation avec mise en concurrence auprès des entreprises HERVE, SAUVAGER et PIGEON. Seules les sociétés HERVE et PIGEON se sont positionnées et ont envoyé un devis.

Suite à la commission voirie réunie le 2 septembre 2026, les deux devis ont été étudiés (société Pigeon et société Hervé). La commission propose de retenir le rechargement bicouche des routes des villages de la Courbetière, de la Coquerie, de Nicord, et de la Gautronnais auprès de la société PIGEON qui a l'offre économique la plus avantageuse pour un montant de **61 039.65 € HT (73 247,58 € TTC)**.

M. Girault procède à la lecture des deux devis en comparant les prix par village. Le maire précise que les entreprises PIGEON et HERVE se sont déplacées.

M. Lehours informe qu'il faut que les travaux soient réalisés avant l'hiver à partir du mois d'octobre.

M. Parpaillon demande quel est le montant annuel des dépenses de rechargement de voirie. Est-ce de 60 000 euros tous les ans ?

Le maire explique qu'avant la commune capitalisait pour faire des gros chantiers d'environ 240 000 euros. Il pense qu'il vaut peut-être mieux se doter d'un budget tous les ans et entretenir au fur et à mesure.

M. Girault rappelle que l'entretien régulier des voiries constitue une dépense récurrente et qu'une programmation annuelle est à envisager. Le Maire évoque la possibilité d'avoir aussi recours au point à temps qui permet de faire des petites réparations. [Point à Temps Automatique](#)) est une technique d'entretien routier servant à réparer localement et rapidement les dégradations de surface des chaussées.

Mme Binet demande si cela est inscrit en fonctionnement ? Le maire répond que c'est de l'investissement mais que le point à temps passe en fonctionnement.

Mme Prime s'interroge sur la jonction de la Courbetière avec Châteaubriant. Il eut été intéressant de se coordonner pour réaliser les travaux. M. le Maire va prendre contact avec la Ville de Châteaubriant.

M. LEHOURS se retire de la salle et ne prend pas part au vote

Délibération

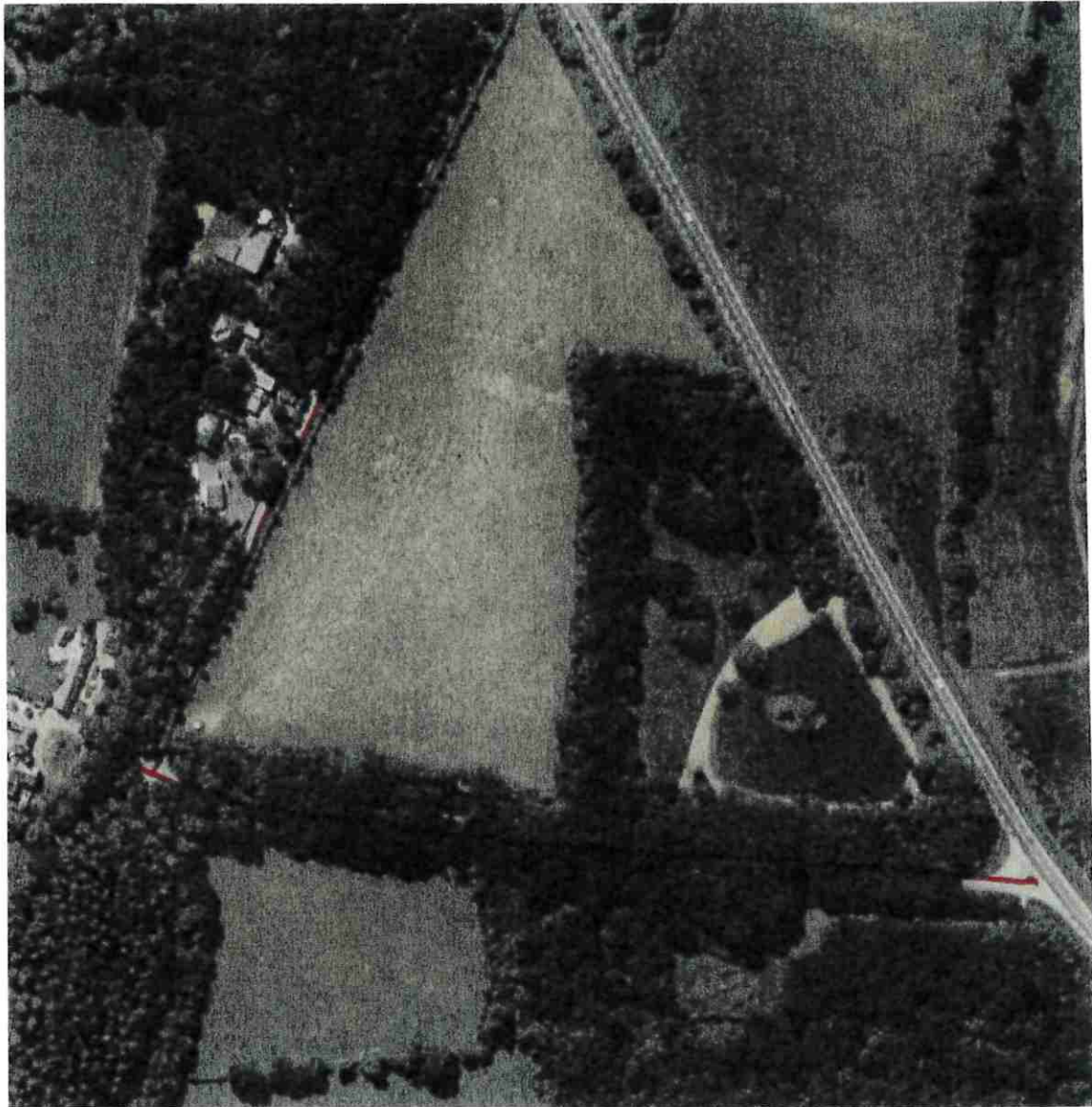
Vu le Code de la commande publique,

Vu la proposition de la commission

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins 2 voix

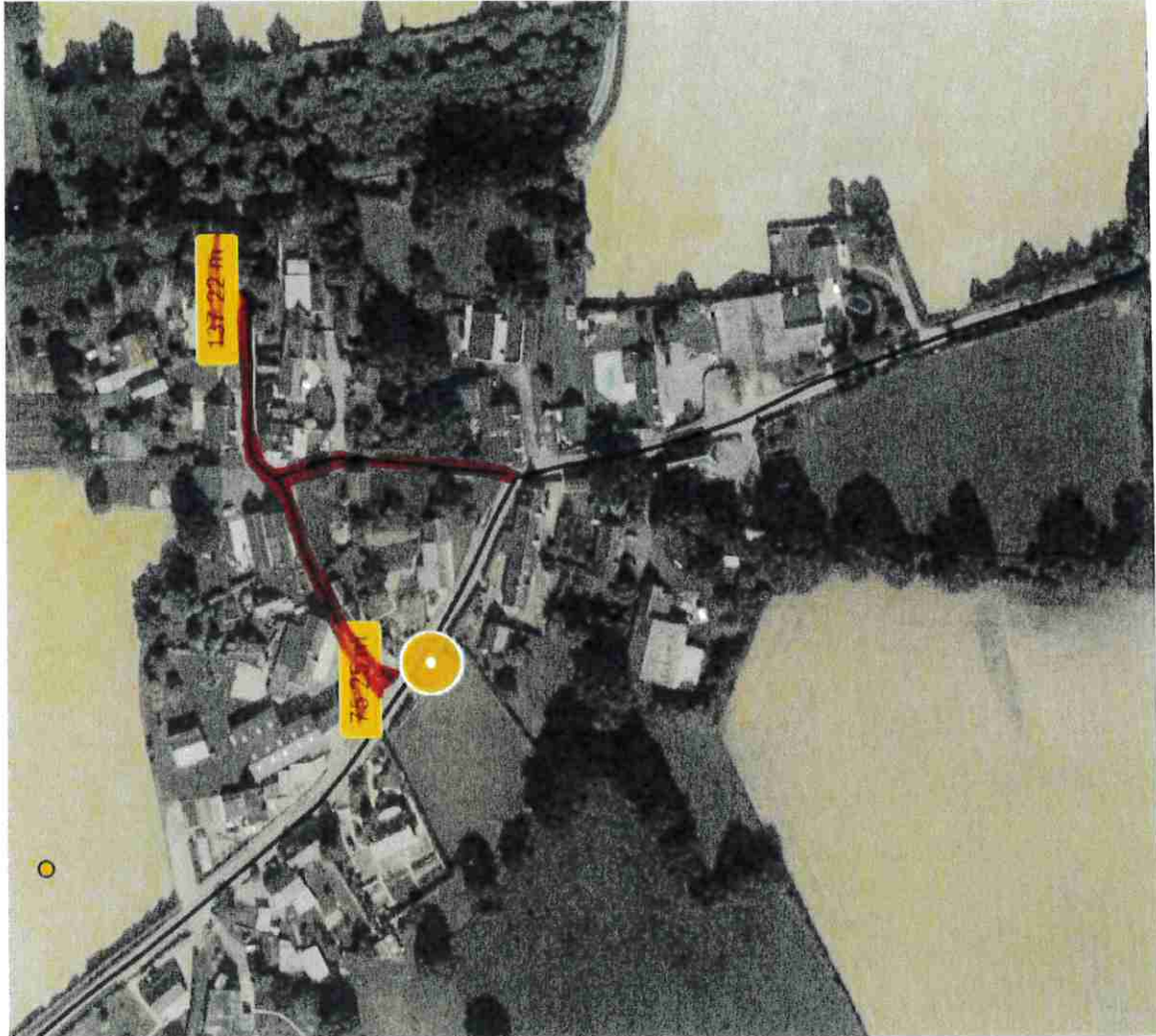
- **VALIDE** le devis de la société PIGEON pour les travaux de rechargement de voirie en bicouche pour les routes des villages de la Coquerie, de la Gautronnais, de Nicord et de la Courbetière pour un montant de **61 039.65 € HT.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise PIGEON et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget

Vote à main levée	Voix pour	16	Voix contre	2	Abstentions
--------------------------	------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------



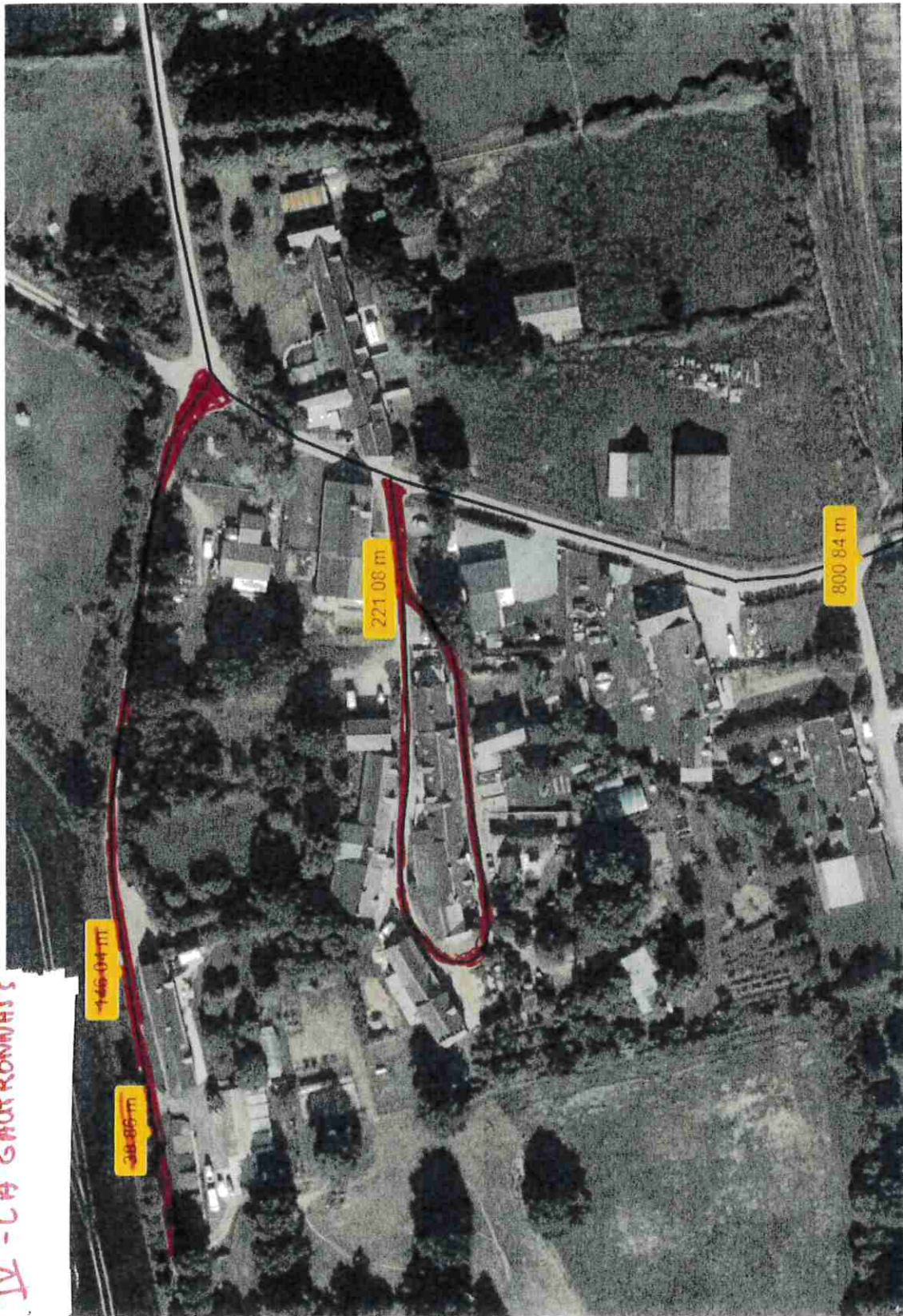
II -
LA COQUERIE





III-
VICORD

IV - LA GAUCRONNIAT



DELIBERATION 2026-67 – Choix du prestataire pour l'aménagement d'un plateau au carrefour du cimetière

Présentation – M. GIRAULT

Exposé

La commune souhaite aménager un plateau surélevé au carrefour devant le cimetière afin de sécuriser l'entrée d'agglomération.

Monsieur Girault présente le projet d'aménagement d'un plateau destiné à sécuriser l'entrée de l'agglomération. Le projet est notamment justifié par la circulation des piétons et des enfants se rendant vers le plateau sportif et l'espace Castella.

Trois entreprises ont été consultées par la commune (HERVE TP, PIGEON et SAUVAGER). La commune a reçu un seul devis de la société HERVE. L'entreprise PIGEON ne réalise pas ce genre d'aménagement. La société SAUVAGER n'a pas répondu.

Plusieurs intervenants demandent des précisions sur la configuration de l'aménagement, son emplacement et ses conséquences sur les déplacements.

M. Tachet demande si la commune va récupérer la TVA. M. le Maire répond que oui car c'est de l'investissement dans 2 ans avec un taux de 16,404 % du montant TTC.

Mme Binet suggère de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour cet aménagement qui améliore la sécurité. Le Maire propose de rajouter ce point dans la délibération.

Mme Prime demande si les riverains ont été informés de cet aménagement notamment concernant le bruit engendré par l'ouvrage. Le Maire informe qu'ils vont l'être avec le schéma avant les travaux. Le projet vise principalement à améliorer la sécurité du secteur et à faciliter les déplacements des piétons, notamment vers les équipements situés à proximité. M. Ménard précise que si les normes sont bien respectées le bruit est atténué.

La commission Voirie réunie le 2 septembre 2026 propose d'attribuer la réalisation de l'aménagement d'un plateau surélevé au carrefour du cimetière à la société HERVE pour un montant de **12 254.39 € HT (14 705,27 € TTC)**.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

Vu la proposition de la commission voirie réunie le 2 septembre 2026

Mr LEHOURS ne participe pas au vote et sort de la salle du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour et 1 abstention

- **VALIDE** le devis de la société HERVE pour les travaux d'aménagement d'un plateau au carrefour au niveau du cimetière pour un montant de **12 254.39 € HT**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget
- **VA SOLLICITER** l'état concernant le produit des amendes de police pour les travaux relatifs à cet aménagement qui vise à améliorer la sécurité

Vote à main levée

Voix pour 15

Voix contre

Abstention 1

Point 7 – Choix du prestataire pour aménagement du trottoir 12-14 rue de la Gaudinais

Présentation – M. GIRAULT

EXPOSE

La commune souhaite pour des raisons de sécurité aménager le trottoir devant les 12 et 14 rue de la gaudinais à partir de la boulangerie..

Trois entreprises ont été consultées par la commune (HERVE TP, PIGEON et SAUVAGER). La commune a reçu un seul devis de la société HERVE.

La commission propose d'attribuer la réalisation de l'aménagement du trottoir rue de la Gaudinais à la société HERVE pour un montant de **2 315,01 € HT (2 778,01 euros TTC)**

M. Girault et Le Maire présentent le projet qui a pour objectif de permettre un accès PMR sur le trottoir qui va de la boulangerie au 12 rue de la Gaudinais. Il y a des différences de niveaux. Il y aurait une bordure béton avec une grille au-dessus pour délimiter la voie piétons de la route.

M. Simoneau intervient pour expliquer le projet.

Mme Prime pose la question des réseaux. Le maire répond que cela a été pris en compte.

M Ménard soulève que sur le devis est indiqué une surface de 16m2, et que cela semble peu par rapport à la surface évoquée par le Maire prenant en compte toute la longueur du trottoir soit une surface bien supérieure au nombre de m2 chiffré sur le devis.

Mme prime demande si les riverains ont été contactés. Le maire répond que la boulangerie a été contactée. Les autres riverains seront contactés.

Les élus trouvent le projet intéressant. Il va falloir demander un nouveau devis

Au vu de cet élément, le Maire propose de revoir le devis et de reporter la délibération à un prochain conseil municipal. Il va falloir demander un nouveau devis

M. Tachet demande quelles solutions sont envisagées pour améliorer l'accessibilité ? M. le Maire explique le principe d'un aménagement permettant de créer une circulation plus adaptée à l'intérieur du cimetière ainsi qu'une entrée accessible PMR au nord. Il y a des emplacements non remis à la vente pour permettre le passage dans l'avenir. Il faut laisser la possibilité aux véhicules de passer. Faut-il faire un stabilisé ou un béton ? Il faut réfléchir à un projet global.

M. Bodier, Mme Prime, M. Ménard et Mme Binet interviennent sur les difficultés pratiques rencontrées dans l'ancien cimetière, notamment en raison de la configuration des tombes et des accès avec un fauteuil roulant ou un déambulateur. Mme Prime explique que le cheminement existe et que c'est le revêtement qu'il faut choisir.

M. le Maire explique qu'il sera possible de réaliser certains travaux en plusieurs phases. Un point du projet peut faire l'objet d'une vérification avant qu'une décision définitive puisse être prise.

M. Ménard explique que cela fait 4 ans que la réflexion a débuté sur l'aménagement du cimetière afin d'améliorer l'accessibilité du cimetière tout en tenant compte de sa configuration existante, des contraintes techniques et des possibilités budgétaires. Cette question la sera étudiée en commission urbanisme.

III - Rue de la Gaudinois



DELIBERATION 2026-68 – Admission en non-valeur créances irrécouvrables

Présentation – M. MENARD

Exposé

Madame la Trésorière de Nort-sur-Erdre a déposé deux demandes visant à l'admission en non-valeur de titres de recettes pour des montants de 29,30 € et de 417,66 €.

La première liste correspond à des créances non recouvrées (accueil périscolaire et divers produits de gestion courante) dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuites.

La seconde liste répertorie des créances sur les exercices 2021 à 2023 dont les poursuites sont infructueuses. (repas- accueil périscolaire et droits de voirie).

M. LEHOURS demande ce que c'est exactement? M. le Maire informe que ce sont des impayés et donnent des exemples. Il n'y a plus de recours possible.

Toutes les procédures de recouvrement ont été engagées par le comptable et certains montants sont inférieurs aux seuils de poursuite de 30 € ; les sommes sont irrécouvrables.

En conséquence, de manière à régulariser ces créances dans les écritures comptables de la commune, il convient d'admettre en non-valeur la somme de 446,96 €.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des dettes irrécupérables pour un montant de 446,96 €,
- **PRÉCISE** que cette régularisation sera effectuée sur l'exercice comptable 2026, article 6541.

Vote à main levée

Voix pour 18

Voix contre

Absentions

DELIBERATION 2026-69 – Création d'une commission extra-municipale concernant l'aménagement du parc du fau

Présentation – Mr le Maire

EXPOSE

La commune est propriétaire du parc du fau. Une réflexion avait été engagée par l'ancienne municipalité concernant l'aménagement du parc. Des travaux avaient été validés par l'ancienne équipe municipale. Les cheminements et l'élégage prévus ont été réalisés en août 2026.

La commune va poursuivre l'aménagement du Parc et souhaite associer à cette démarche différentes associations, des habitants intéressés par le projet.

Des travaux sont envisagés au Parc du Fau : allées, jardins partagés.... Le Maire propose de créer une commission extra-communale composée de conseillers municipaux et d'Aubinois afin de travailler ensemble sur ces projets. La participation à cette commission extra-municipale est volontaire, gratuite et bénévole.

Le maire propose que cette commission extra-municipale soit constituée des personnes suivantes :

- Les membres de la commission environnement et cadre de vie
- L'agent communal en charge des espaces verts
- 1 représentant de l'EHRETIA-CAPLAN (projet de parcours sensoriel)
- 1 représentant de la main tendue sur le chemin (jardins partagés)
- 1 représentant des parents d'élèves (école publique et école privée)
- Les directrices des écoles ou les enseignants
- 1 représentant de l'ARCEL
- 1 représentant de l'Amitié aubinoise
- 2 représentants des riverains
- 3 aubinois intéressés

Le maire propose d'organiser un appel à candidature par affichage, et par une publication sur le site internet de la ville, sur le facebook et parution dans la presse locale. Les demandes sont à déposer en mairie avant (une date à définir)

Le conseil aborde ensuite les modalités permettant d'associer davantage les habitants aux projets communaux.

Le Maire propose d'intégrer différents acteurs locaux aux groupes de travail : représentants des parents d'élèves, écoles, associations et autres personnes concernées. L'objectif est notamment de favoriser des projets intergénérationnels et de faire participer différents publics.

Mme Prime demande si le groupe de travail est limité aux associations citées par le maire ou si on peut en ajouter d'autres. Le Maire répond qu'il faut se limiter. Certaines associations et certains riverains ont déjà fait une demande pour faire partie du groupe de travail.

Mme Prime demande si la liste des associations est figée ? Y aura-t-il un appel à candidature ? Elle pense qu'il ne faut pas se limiter. Mme Prime propose de rajouter un représentant des assistantes maternelles

M. Rétif pense que d'autres personnes pourront faire part de leur avis. de recueillir plus largement les idées des habitants, par exemple par courrier ou au moyen d'un dispositif de consultation.

M. Simoneau propose de recueillir plus largement les idées des habitants, par exemple par courrier ou au moyen d'un dispositif de consultation. et de créer une boîte à idées pour les habitants puissent donner des idées. Il propose de mettre dans la boucle la commission communication. Avant de choisir des personnes il faudrait peut-être faire un sondage sur toute la commune

Mme Prime dit que soit c'est un groupe de travail dont la composition est actée en conseil soit c'est un appel à candidature. Mme Prime précise que là il n'y a pas d'ouverture possible à d'autres associations en dehors de celles citées. M. le Maire demande à quelles associations elle pense ?

Le Maire pense qu'il faut limiter le nombre de membres du groupe de travail.

M. Tachet propose que le groupe de travail organise une soirée débat invitant tous ceux qui sont intéressés par le projet à venir en parler.

M. Simoneau propose de collecter toutes les propositions des citoyens. Il faut que ce soit ouvert à tout le monde.

M. Tachet propose de parler de comité de pilotage et de convier ceux qui sont intéressés par le projet. A Châteaubriant ils font des réunions de quartier où tout le monde peut venir.

M. le Maire se demande si on doit constituer le groupe de travail ce soir ou laisse-t-on la commission urbanisme travaillée avec les personnes qui se sont déjà positionnées sur des projets ?

M. Rétif souligne que les habitants intéressés ne doivent pas nécessairement être membres permanents du groupe de travail pour pouvoir contribuer. Il faut les inviter à une réunion.

Mme Prime propose de laisser le champ libre aux idées.

M. Lehours pense qu'il faut se baser sur ce groupe pour piloter le projet et propose que le groupe de travail commence à y réfléchir en organisant une réunion de travail ou autre chose.

Mme Prime pense que des habitants ont des idées autres que celles des élus. M. Simoneau pense qu'il faut commencer avec le groupe de travail en consultant les habitants mais pas dans une réunion publique.

Le Maire indique que les propositions pourraient être recueillies puis étudiées collectivement. Le groupe de travail pourrait s'appuyer sur les élus et également recueillir ponctuellement les contributions des habitants et acteurs locaux.

Mme Prime propose que d'informer que les habitants qu'ils seront consulter.

M. Tachet indique qu'un tel projet peut aller très loin en termes d'animation comme par exemple avec les écoles pour les fêtes de fin d'année scolaire. M. Tachet demande la surface du parc. Le maire répond qu'il fait 2,5 ha.

Suite aux échanges, il est proposé d'enlever du groupe de travail les 2 représentants des riverains et les 3 représentants de 3 aubinois intéressés et de ne plus faire appel à candidature pour participer au groupe de travail.

Les élus municipaux actent que la commission extra-municipale décidera des modalités de consultation et de mobilisation des habitants.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 2143-2 relatif aux comités consultatifs,

Considérant la volonté d'instaurer une commission de travail composée d'élus et de représentants d'associations de la commune qui sera chargée de réfléchir ensemble aux projets du Parc du Fau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la création d'une **commission extra-municipale** intitulée Environnement Parc du Fau, qui sera composée de :
 - Les membres de la commission environnement et cadre de vie
 - L'agent communal en charge des espaces verts
 - 1 représentant de l'EHRETIA-CAPLAN
 - 1 représentant de la main tendue sur le chemin
 - 1 représentant des parents d'élèves (école publique et école privée)
 - Les directrices des écoles ou les enseignants
 - 1 représentant de l'ARCEL
 - 1 représentant de l'Amitié aubinoise
 - 1 représentant d'éveil et bricolage
- **AUTORISE** Mr le Maire à prendre toutes les décisions se rapportant à la présente délibération

Vote à main levée

Voix pour 18

Voix contre

Absentions

POINT 10 – CREATION D'UN TARIF POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE POUR LES AGENTS, LES ELUS ET LES ENSEIGNANTS

Présentation – M. MENARD

EXPOSE

Le restaurant scolaire a une fréquentation qui diminue depuis 2025 suite à la baisse des effectifs dans les deux écoles. La capacité du restaurant est loin d'être atteinte. Certains agents qui ne peuvent pas rentrer déjeuner chez eux seraient intéressés pour déjeuner au restaurant scolaire. Cette possibilité de déjeuner au restaurant scolaire pourrait être ouverte aux élus ainsi qu'aux enseignants de deux écoles.

Les tarifs du restaurant scolaire votés par le conseil municipal le 1^{er} juin 2026 sont de :

Tarif de base : 4, 35 euros

Tarif pour enfants non domiciliés à Saint-Aubin prix de base : 4,85 euros

Tarif pour enfants non domiciliés à Saint-Aubin inscrits hors délais : 5,25 euros

Tarif adultes: 7,65 euros

Suite à un sondage effectué auprès des agents, ils souhaitent que le tarif soit un tarif préférentiel qui soit attractif. Cette décision relève de l'action sociale de la commune vis-à-vis de ses agents qui peut voter un tarif spécifique. Cette décision peut aussi permettre de fidéliser les agents.

Suite aux échanges entre les élus sur ce sujet, le maire propose de reporter cette délibération à un prochain conseil municipal afin que la commission Finances qui se réunira le 28 septembre 2026 étudie les tarifs qui pourraient être proposés.

POINT 11 – QUESTIONS DIVERSES

• Personnel communal : P MENARD

Point sur le recrutement d'une personne pour l'accueil de la mairie (28 candidatures, 5 candidats seront reçus le 14 septembre). Mme Binet demande qui participera au jury ? M. le Maire informe que 3 personnes composeront le jury (Le Maire, le 1^{er} adjoint et la DGS). Mr Parpaillon demande quelles seront les missions de la personne recrutée ? M. le maire répond que ce sera une personne en charge de l'accueil polyvalent aux services administratifs avec des missions de rédaction de 1^{er} niveau. M. Parpaillon demande si elle sera en charge de la communication. Le maire répond qu'elle participera à la communication. Mr Tachet demande si c'est un temps partiel ? Ce sera un temps partiel de 20 heures par semaine. Mme Prime demande si elle peut participer au jury. Le maire ne le souhaite pas. Le maire précise que la priorité n'est pas la communication mais bien de soulager les services administratifs. Mme Prime souligne que cela avait été abordé en commission communication. Le maire dit que oui mais que non validé. Mme Binet demande s'il s'agit d'un accroissement temporaire ? Le maire répond que oui sur une durée de 6 mois. Mme Prime demande si elle peut avoir accès aux 5 CV des personnes pour donner son avis sur les compétences attendues. Mr le Maire précise comment les 5 candidatures ont été retenues. Le maire rappelle que la décision ne revient pas aux conseillers municipaux. M. le maire ne voit pas la nécessité de transmettre les CV à Mme Prime.

• Point sur la rentrée scolaire (M. GAUVIN) :

Une réunion de pré-rentrée scolaire a été organisée avec les agents concernés le jeudi 27 août, Le maire a rencontré les deux directrices des écoles, au niveau des effectifs des écoles il y a 98 élèves à l'école publique et 56 élèves à l'école privée. Le maire a rencontré la nouvelle directrice de l'école privée qui était déjà en poste. L'équipe de l'école publique ne change pas. Le maire passera à l'école voir les élèves et les enseignants. Le maire informe que des travaux ont été réalisés pour répondre aux demandes de l'école et des ATSEM pendant l'été et à la rentrée ainsi qu'au niveau des deux restaurants scolaires.

Une rencontre est prévue prochainement avec l'inspecteur d'académie qui souhaite faire des regroupements pédagogiques sur le département. L'idée du directeur d'académie est d'avoir une école centrale à Châteaubriant. Le territoire de la CCCD va se battre contre cette idée. Des discussions sont engagées. Le directeur a fait cela dans la Somme et aimerait faire pareil.

M. Tachet considère que compte tenu de la diminution du nombre d'enfants le département sera confronté à cette situation. Ne faudra-t-il pas envisager des mutualisations entre communes côté transport.

M. le maire et M. Simoneau rappellent que cela avait été fait entre Saint-Aubin et Ruffigné avec un regroupement de classes. M. Lehours demande quel est le seuil de viabilité de l'école privée pour qu'elle soit conservée ? Il demande à Mme Cheval si elle connaît ce seuil. Le maire répond que Soulvache est descendue à 46 élèves et est sur le point de fermer.

Associations : M. Lehours

L'Arche à chats a été rencontrée le 03-09-2026 suite au conseil municipal du 1^{er} juillet. La réunion s'est très bien passée. Le maire fait le point sur l'épisode du chaton trouvé en juin. Le chat a été apporté à l'arche à chat, les agents de la mairie devant aller le récupérer à l'arche à chats pour l'emmener à la fourrière intercommunale. Les agents municipaux sont allés le chercher mais un agent a décidé de garder le chat avant qu'il ne soit emmené à la fourrière. Le circuit normal n'a pas été respecté. L'arche à chats est revenue vers la mairie afin que le chaton soit identifié. L'agent a fait le nécessaire. Le maire s'est engagé à ce que la prochaine fois le circuit soit bien respecté et que l'animal soit emporté à la fourrière par les services municipaux. L'arche à chats de son côté devra orienter les personnes afin qu'elles apportent le chat en mairie. Les services municipaux emmèneront le chat à la fourrière à Châteaubriant. M. Tachet souligne que cela risque de donner du travail supplémentaire aux agents et qu'il va falloir prévoir un local pour les garder en attendant de les emmener à la fourrière. La commune va peut-être s'équiper d'un lecteur à puces pour éviter d'aller à la fourrière et essayer de trouver le propriétaire. Mme Prime demande des précisions sur le circuit. M. Tachet a cru comprendre que la personne de la fourrière a du mal à accepter les chats. Le maire répond que ce sera à la commune de le vérifier. Mme Rouillard informe que sa fille a emmené à la fourrière un chat trouvé dans la rue et que cela lui a coûté 80 euros. Il n'y a que 2 associations sur la CCD qui s'occupent des chats errants. M. Lehours parle ensuite de l'évolution de l'association. L'association est passée de 26 chats en garde à 13 chats. Des chats libres ont été identifiés et libérés (les chats libres sont des chats sauvages récupérés dans la nature qui sont relâchés dans la nature et qui sont nourris par des particuliers après identification et stérilisation). Elle continuera la gestion des chats libres. L'association a besoin de fonds pour nourrir les chats libres, pour la stérilisation et l'identification des chats libres. Une délibération municipale prévoit les aides données à l'association soit 169 euros pour les frais de fonctionnement et 1 000 euros maximum pour la stérilisation sur justificatifs. L'association souhaite que la commune prenne aussi en charge les identifications. A ce jour, la commune prenait en charge uniquement la stérilisation sur justificatif. Il appartiendra à l'association de rechercher des financements pour la nourriture. La stérilisation et l'identification représente une dépense de 4 000 euros par an (chats libres et chats sociaux).

Une décision sera à prendre par la commune mais il faudra voir si l'association pourrait avoir une aide de la communauté de communes.

M. Tachet demande si c'est une obligation pour les communes de s'occuper des chats sauvages. M. Lehours répond que oui. M. Tachet demande comment cela se passe dans d'autres communes. M. Lehours répond que les communes déliassent le sujet. Cela coûte 80 euros pour emmener les chats à la fourrière. Mme Prime demande des précisions. Chaque commune doit s'occuper des chats errants. M. Parpaillon indique que si le problème n'est pas pris à la racine rapidement les chats sauvages ne sont pas stérilisés le nombre de chats risque d'exploser. Mme Prime demande si la commune a bien reçu les justificatifs financiers demandés à l'association. M. Lehours répond que oui. M. Lehours précise que la finalité de l'arche à chats est de ne plus avoir de chats à l'adoption et de ne s'occuper que des chats libres. Les chats sociaux seront emmenés à la fourrière. M. Bodier intervient sur les chats libres qui sont nourris par les riverains et demande ce qui se passe s'il n'y a pas de personnes pour les nourrir. Pourquoi ne pas les emmener à la fourrière si personne pour le nourrir ? Mme Prime précise que le statut de chat libre correspond à un chat sauvage stérilisé et identifié qui est relâché sur le lieu de capture ou son lieu de vie. La gestion d'un chat libre est suivie sur un site identifié. M. Lehours donne lecture du code rural article L 211-11-27 et L 211-10.

Mme Binet précise que la CCCD a une compétence au niveau de la fourrière intercommunale ;

Une décision sera à prendre par la commune mais il faudra voir si l'association pourrait avoir une aide de la communauté de communes.

Main tendue sur le chemin : le maire a reçu un courrier de l'association demandant le renouvellement de l'autorisation de stationnement de la caravane sur l'espace communal au dessous de la chapelle des

templiers comme les années précédents du 1^{er} novembre 2026 au 31 mars 2027. Le maire précise que cela se passe bien. Le conseil municipal donne un accord de principe.

- **Communication (J. PRIME) :**

Mme Prime rappelle que la commission communication avait travaillé sur la possibilité de publier des **bulletins intermédiaires**, en complément du bulletin annuel. L'objectif était notamment de transmettre plus rapidement des informations municipales, de présenter certains travaux des commissions et d'informer les habitants sur les outils de communication. La commission communication s'est réunie plusieurs fois. L'objectif était de mettre l'accent sur la communication de la commune et il avait été validé de prévoir la sortie de deux bulletins intermédiaires avant la parution du bulletin annuel. La commission avait acté un planning pour sortir un bulletin avant l'été avec les informations relatives aux élections et aux conseils municipaux et informer sur les outils de communication. A la commission du 6 juillet le bulletin intermédiaire devait être relu et permettre de communiquer sur des sujets actuels.

Le maire informe qu'il a décidé de stopper la parution des bulletins intermédiaires et qu'il valait mieux se focaliser sur le bulletin annuel car c'est très long à réaliser si on veut une parution fin décembre début janvier. Il va falloir commencer dès la prochaine commission. Le Maire estime qu'il faut tenir compte des contraintes de préparation et de la nécessité de disposer d'informations suffisamment fiables avant publication.

- Mme Prime demande si les membres de la commission peuvent s'exprimer sur le fonctionnement de la commission et les outils prévus. Elle pense que la commission a le temps de faire le bulletin intermédiaire et le bulletin annuel.
- M. Parpaillon rappelle qu'avant la commission communication n'existait pas. Une nouvelle commission apporte quelque chose en plus.
- Le maire rappelle que la commission administration générale préparait tout et qu'ensuite les agents rédigeaient le bulletin.
- Mme Prime précise que la commission est motivée.
- M. le Maire rappelle que cela est très chronophage de préparer un bulletin
- Mme Prime considère qu'il faut être clair sur le contenu du bulletin qui sera à valider par le conseil. Elle regrette que l'on s'interdise une parution intermédiaire. Plein d'idées ont été évoquées. C'est l'occasion de proposer autre chose aux habitants. Mme Prime demande qui porte la décision de faire un bulletin intermédiaire ou pas : le maire ou le conseil ?
- M. le maire précise que c'est lui qui décide ou non de faire un bulletin intermédiaire mais si le conseil veut en faire un qu'il le fasse.
- Mme Prime demande si la prochaine fois qu'un bulletin intermédiaire sera préparé et validé par la commission le directeur de la publication risque de l'annuler.
- Le maire dit qu'il ne faut pas qu'il soit envoyé le jour même de la commission aux membres pour une validation le soir. Il faut laisser le temps à la commission d'y travailler.
- Mme Prime demande quelles sont ses conditions ?
- M. le Maire souhaite 2 à 3 réunions sur le bulletin. Le maire souhaite le relire. Le maire ne souhaite pas de bulletin intermédiaire et préfère que l'on se focalise sur le bulletin annuel. Le maire pense que pour le bulletin annuel il faut compter 5 à 6 réunions à partir d'octobre.
- Mm Goujon informe que cela donne beaucoup de travail.
- Mme Prime souhaiterait que les personnes qui faisaient le bulletin annuel avant viennent à la commission expliquer comment cela se passait.
- M. Ménard s'exprime : il y avait un tri de fait au niveau des comptes-rendus de conseil qui étaient classés par catégorie. Les informations des associations étaient récupérées. Ce n'est pas aussi simple que cela car il faut relancer.

- M. Lehours propose que la commission prépare tout ce qui concerne la vie municipale.
- Mme Binet pense que cela est déjà très cadré. Cela la gêne que des gens ont envie et que derrière on ne leur laisse pas la possibilité d'aller au bout des choses. Si les gens ont envie de faire les deux types de bulletin il faut les laisser essayer et essayer de mettre des petites informations dans un bulletin intermédiaire. Les habitants attendent des choses.
- M. Simoneau dit qu'il ne faut pas travailler pour rien.
- Mme Prime pense qu'il ne faut s'interdire en commission de discuter sur le fond. Il ne faut pas forcément trancher ce soir. Il faut un retour d'expérience de ceux qui l'ont fait. Elle propose de revoir le contenu du bulletin intermédiaire.
- M. Bodier pense qu'il ne faut pas loupé le bulletin annuel. Il pense toutefois qu'un bulletin intermédiaire permettrait d'informer déjà les habitants de ce qui est fait sur la commune. De nombreux habitants ne disposent pas nécessairement d'informations sur ce qui se passe dans la commune, notamment ceux qui utilisent peu les outils numériques. Il aurait trouvé cela bien cette année si on est capable de le faire en étant humble en faisant un A4. Il faut voir le contenu.

Mme Prime a apporté des exemplaires du bulletin intermédiaire format papier prévu en juillet et dont la parution a été annulée par le Maire. Elle défend l'idée de disposer d'un support papier intermédiaire permettant de transmettre rapidement certaines informations : événements, appels à candidatures, projets ou informations municipales.

- M. Lehours souhaite qu'il y ait des infos sur les associations, les travaux et donner des infos sur le prochain trimestre et éviter de mettre des infos passées ou qui sont déjà sur le site internet

Mme Prime fait comme elle peut pour alimenter le site internet. Elle demande aux élus d'envoyer leur photo individuelle pour mettre à jour la composition du conseil municipal. Le facebook fonctionne bien et est alimenté régulièrement. Le site internet est obsolète, le site est actualisé au mieux. Le panneau d'affichage libre est installé et va être testé sur d'autres endroits.

POINT 12 – INFORMATIONS DIVERSES

- Le maire informe le conseil municipal des contentieux en cours : deux dossiers seront jugés au TA le 15 septembre 2026
- Le maire informe que des permanences d'information au public sont organisées par la société IEL concernant un projet photovoltaïque sur un terrain privé à la mairie les 15 et 17 septembre 2026
- Bâtiments : M. Bodier fait un point sur le RDV avec TE 44 le 2-09-2026, M. Le Drève. Un tour des bâtiments communaux a été fait notamment les locaux scolaires et plusieurs pistes ont été évoquées peinture sur les toits, rideaux aux fenêtres, pompe à chaleur réversible, faire circuler l'air, des voiles d'ombrage, isolation par l'extérieur, voiles d'ombrage....). M. Le Drève fera des propositions. M Simoneau regrette de ne pas avoir été convié en tant que correspondant de TE 44. Il y a eu un loupé.
- Le maire a reçu une demande de panneau « arrêt minute » pour la pharmacie afin libérer la place devant la pharmacie : un panneau provisoire a été mis en attendant qu'un panneau plus durable soit posé.
- Le maire a reçu une demande de RDV de la société GALILEO pour projet éolien. Il faut voir le potentiel restant sur la commune. Le maire demande l'avis du conseil. Le Maire va les rencontrer pour avoir des informations.
- Le maire a reçu une demande du comité Palestine afin de faire une présentation de son projet lors d'un prochain conseil municipal à partir du 8 septembre. M. Parpaillon propose de positionner cela plutôt lors d'une commission pour que cela dure moins longtemps. Certains élus aimeraient que cette réunion ait lieu en dehors du conseil. M. le maire va les contacter pour voir une date.

Le maire annonce les dates des commissions à venir :

- 9 septembre 2026 : communication ;
- 15 septembre : urbanisme ;
- 22 septembre : bâtiments et associations (à partir de 17h30) ; rencontre avec la Guinguette et le festival du menhir , devis alarmes , devis pour le beffroi

- 24 septembre : affaires scolaires ; (date à confirmer avec Elodie Rétif)
- 28 septembre : finances et personnel.

Mme Prime demande quand il y aura une commission urbanisme ? elle souhaiterait que le sujet de la santé soit abordé ? Le maire répond que cela aura lieu plus tard. Elle souhaite savoir si le projet AML Cœur de bourg sera présenté prochainement. Le maire précise que cela sera vu lors d'une prochaine commission urbanisme mais qu'il souhaite la présence du CAUE 44 qui a travaillé sur ce projet. Le 15 septembre il va y avoir une commission urbanisme avec M. Cayet et M. Lemancq.

Mme Cheval demande qui décide des dates des commissions car le 24 septembre commission affaires scolaires elle ne pourra être présente ni M. Morel car il y a une réunion de l'école privée ce soir-là. Le maire répond que c'est l'adjointe qui a calé cette date et va voir pour modifier la date avec Elodie.

- M. Girault intervient car l'Amitié aubinoise a été sollicitée par la CCCD pour s'occuper de 2 circuits de randonnée dans le cadre de la Semaine bleue, ils souhaitent avoir la Salle Castella pour le 8 octobre 2026 pour accéder aux toilettes et voir si la commune peut prévoir un café ? M. Lehours répond que la salle est réservée mais que la commune ne prendra pas en charge le café qu'il faut voir avec la CCCD. Mme Faucheux explique ce qu'est la Semaine Bleue en direction des personnes âgées. Que fait-on à Saint-Aubin ? Loic Faucheux a été sollicité par la CCCD. Elle pense que ce serait bien de mettre lors de la semaine bleue saint aubin des châteaux en valeur et comment on le fait ?
- Le maire a vu un article dans la presse à ce sujet et ne sait pas qui a fait la diffusion de cet article.
- Mme Faucheux découvre les choses également. L'Amitié aubinoise a été sollicitée pour les chemins de randonnée sur saint-aubin. La date est décidée au niveau national.

Journées du patrimoine du 19 septembre : M. LEHOURS propose une visite du clocher possible- RDV à 10h30 à la mairie.

- Dates des prochains conseils municipaux :

- Lundi 5 octobre
- Mardi 3 novembre
- Mardi 1^{er} décembre

La séance est levée à : 23h15

A Saint-Aubin-des-Châteaux, le 13 octobre 2026

Le Maire

Michel GAILLARD



La secrétaire de séance

Anne FAUCHEUX

